

Procès verbal de la 23^{ème} assemblée générale de l'AVMP.

Le mercredi 25 avril 2007 à 14h30

Hôtel Mövenpick, Ouchy, Lausanne

- Présidente :* Alice Conod
- Secrétaire :* Micheline Rieben
- Caissière :* Christiane Ballif,
- Membres :* Noémie Prod'hom,
Elisabeth Tesar
- Invités :* Serge Martin (RU DGEO)
Cyril Petitpierre (HEP)
Jacques Daniélou (SPV)
Monique Capt (AVECIN)
Fabienne Bettex (AVMACT)
Sylvie Pittet- Blanchette (APE)
- Excusés :* Anne-Catherine Lyon (cheffe du département)
Daniel Christen (DGEO)
Jean-Marc Haller (SPV)
Yves Froidevaux (SPV)
Luc Vittoz (AVEPS)
Christine Sozerman (5-9)
Mireille Bocksberger (AVMES)
Anne Gilléron (AVESAC)
Bertrand Rabout (AVMTM)
Bernard Granjean (AVMD)
- Ainsi qu'un collègue :* Jacques-Etienne Rastorfer

Première partie statutaire

Ouverture de l'assemblée générale.

La présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun et chacune. Elle salue tous les membres de l'assemblée. Elle remercie et souhaite une belle journée à tous les invités en les présentant puis elle lit la liste des personnes qui se sont excusées pour cet après- midi.

P.V des 21ème et 22ème assemblées générales de l'année 2006

Les deux procès verbaux sont adoptés sans remarques ou commentaires à l'unanimité moins une abstention. Ils sont à disposition sur notre site.

Rapport d'activité.

Ce rapport se trouve dans le PRIM 58 et sera lu titre de chapitre par titre de chapitre. Il est demandé que les noms des membres du comité apparaissent dans ce rapport. Il en sera tenu compte pour les prochains rapports d'activité. Ce rapport est accepté à l'unanimité.

Comptes 2006

Notre caissière Christiane Ballif fait la lecture des comptes et donne plusieurs explications. Elle cite aussi le bilan de la fortune. Il n'y a pas de questions.

Mesdames Sylviane Borloz et Evelyne Naegele étaient vérificatrices pour cet exercice.

Madame Naegele lit le rapport des vérificatrices et remercie la caissière pour la très bonne tenue des comptes ainsi que pour son travail et sa disponibilité.

La question suivante est soulevée : Doit-on aussi donner décharge aux vérificateurs. C'est par l'affirmative et à l'unanimité que l'assemblée a répondu à cette question.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée à la caissière et à son comité ainsi qu'aux vérificatrices.

Budget 2007

Au vu de la nouvelle manière de cotiser et de répartir les montants entre les associations, la prévision du montant des cotisations est abaissé par mesure de sécurité. Il y a aussi plus de membres qui partent à la retraite que de nouveaux qui s'inscrivent

La SPV donne un bon retour sur le nouveau système de perception des cotisations pour l'instant. Jusqu'à ce jour, chaque association recevait 20 francs par membre inscrit. Dès ce

jour, un montant forfaitaire d'environ 2000francs sera attribué à chaque association puis entre 12 ou 15 francs par membre.

Le budget est adopté à l'unanimité

Election des vérificateurs ou vérificatrices et de leurs suppléants.

En principe, le vérificateur ou la vérificatrice fonctionne deux ans. Mesdames Evelyne Naegele et Sylviane Borloz acceptent de continuer en tant que vérificatrices.

Madame Monika Mosbahi accepte de fonctionner encore une année en tant que suppléante.

Elle est rejointe par Madame Janice Gosteli Narbel. Ces quatre personnes sont élues par acclamation.

Election et démission au comité.

Deux nouvelles personnes sont proposées à l'assemblée. Elles travaillent déjà depuis plusieurs mois au sein de ce comité. Il s'agit de Mesdames Noémie Prod'hom et Elisabeth Tesar. Noémie a rejoint le comité en juillet 2006. Elle travaille à Lausanne et donne l'appui et s'occupe aussi de l'intégration des élèves.

Elisabeth a rejoint le comité en novembre 2006 et travaille aussi à Lausanne au Cyp1.

Toutes deux sont élues par applaudissements.

Election des délégués et déléguées à la SPV.

Notre présidente précise à nouveau le rôle d'un délégué ou d'une déléguée à l'assemblée générale de la SPV. Plusieurs membres ont démissionnés ou sont à présent à la retraite. Nous avons droit à 55 places et actuellement nous avons 40 inscriptions. Il reste donc 15 sièges à repourvoir. Quelques membres se proposent pour rejoindre les autres délégués. Il s'agit de Mesdames :

Aeschlimann Catherine

Jermini Marlyse

Gosteli Narbel Janice

Ruffieux Marjorie

Séchaud Anne

Les 40 personnes déjà inscrites sur notre liste et ces cinq nouvelles déléguées sont élues par applaudissements.

La présidente demande de faire de la pub dans nos établissements pour compléter notre liste.

Message de la SPV

Le président de la SPV, Jacques Daniélou apporte le salut au nom du comité cantonal et du secrétaire général.

Il donne quelques informations supplémentaires sur le projet de loi HEP II. La SPV ainsi que le SER milite pour un même niveau de formation pour les futurs enseignants et enseignantes du primaire et du secondaire I. A ce jour, le projet de loi demande un bachelor pour le primaire et un maester pour le secondaire I. Il serait possible de faire directement un maester après le bachelor.

Ce nouveau statut aura aussi des incidences sur les revalorisations salariales. A l'heure actuelle, la reclassification prioritaire et celle des primaires. Decfo-sysrem est à bout touchant et nous aurons peut-être plus d'infos lors de l'assemblée des délégués de la SPV avec le message apporté directement par Monsieur Broulis, Conseiller d'Etat. Nous mettrons tout en œuvre pour que les promesses de revalorisation salariale débute en janvier 08 comme promis par plusieurs politiciens importants dans ce canton. Il faut être conscient qu'il y aura des équilibres à trouver même au sein de la SPV ainsi qu'avec les autres fonctionnaires de la FSF, de SUD et du SSP.

Il nous rend attentif au fait que si le 5-6 retourne au primaire comme prévu, cela impliquera des modifications importantes au niveau de l'organisation et de la structure. De plus deux langues seront bientôt obligatoires, l'allemand dès la troisième et l'anglais dès la cinquième. Tous ces changements auront des incidences sur l'évaluation, la manière de travailler les langues (moins de sensibilisation et plus de structuration) et même sur notre association. Il nous demande de déjà bien y réfléchir. Il nous pose encore quelques questions autour du français.

-Comment percevez-vous les moyens de français ?

- La disparition de certains outils inquiète et à chaque fois la DGEO ou d'autres responsables vous répondent que vous êtes des professionnels. Mais on ne demande pas au chirurgien de forger ses scalpels !!!

Le Comité SPV souhaiterait que l'AVMP mette l'accent sur ce sujet autour du français.

Il remercie le comité de l'AVMP pour son dynamisme et l'encourage à utiliser toutes les ressources connues à sa disposition.

A la suite de l'intervention du président de la SPV, un moment de dialogue est ouvert.

* « comité » **annonce qu'une rencontre est prévue entre Monsieur Ryser et le comité au sujet du matériel de français en particulier.**

* Une personne de l'assemblée dit qu'il est important de réagir par mail ou téléphone pour donner plus de poids aux interventions du comité. Que les personnes présentes devraient rapporter ces paroles dans leurs établissements pour toucher le plus de monde possible.

* Peut-être pas plus de matériel mais du nouveau car il n'y a rien sur les thèmes ECOUTER et DIRE et que c'est là qu'on a besoin de matériel et de manière urgente.

* « SPV » propose de relire le document rouge sur le thème du français. A l'heure actuelle les décisions se prennent de plus en plus souvent au niveau romand et qu'il est difficile d'obtenir un consensus pour du matériel romand. Entre la décision et la publication d'un matériel, il faut compter 15 ans. Monsieur Rieser est le porte parole de la commission romande et pourra peut-être nous informer rapidement.

* Dans un établissement, des explications ont été données par Monsieur Serge Martin pour que l'on revienne à l'ancienne orthographe car la nouvelle n'a jamais vraiment été utilisée.

* Au CYP I, il y a trop de méthodes disponibles en français et il est difficile d'atteindre les objectifs en structuration dans la brochure rouge (Corum).

* « comité » **Dans certains établissements, des tris sont faits en cherchant ce qu'il peut manquer. Chacun fait sa cuisine à l'interne.**

* Ah enfin quelque chose en lecture !

* « comité » **Dans certains domaines, il y a beaucoup de matériel et il en manque cruellement dans d'autres.**

Messages des invités.

* Monique Capt salue l'assemblée au nom du comité de l'AVECIN.

Elle souligne plusieurs points concernant plus particulièrement le cycle initial.

- toujours dans l'attente d'un changement de la loi scolaire pour rendre le CIN obligatoire
- L'AVECIN a demandé à être consultée lors de la création de ce nouveau règlement et de faire partie du groupe de rédaction

- Une commission CIN a travaillé sur un plan d'étude spécifique au CIN et touchant les 6 domaines d'activité travaillés dans les classes pour avoir une plus grande unité dans le canton
- Le statut Cin sera le même que le nôtre puisque le brevet sera validé de -2 à +6 avec une spécificité -2+2. Les enseignants et enseignantes du Cin demandent un statut à temps complet

* Fabienne Bettex salue l'assemblée au nom du comité de l'AVMACT. Elle annonce qu'un nouveau cours de formation va bientôt s'ouvrir et qu'il est ouvert à toutes et tous.

* Monsieur Petitpierre parle au nom de la HEP. Il donne un constat réjouissant sur cette école et fait le point sur le nouveau système de formation.

La formation initiale se fera en trois ans avec un seul diplôme bachelor -2, +6 avec une mention particulière (-2, +2) ou (+3, +6). A l'heure actuelle, cette formation peut être complétée par un maester pour le secondaire I ou en enseignement spécialisé. D'autres possibilités viendront s'ajouter dans le futur (pour le généraliste, spécialisation dans une langue seconde ; maester en science et technologie de l'éducation ; maester et conservatoire de Lausanne pour l'enseignement de la musique).

Il existe bien plusieurs possibilités de formations complémentaires mais elles sont longues.

L'employeur est-il prêt à ce que ces formations se fassent en cours d'emploi ?

Il existe des formations moins longues comme par exemple celle en ACT/ACM qui vaut 60 crédits sur une année (à plein temps en formation) ou sur 3 ans en cours d'emploi. Pour cette année, l'approbation a été délivrée un peu tard d'où un délai si court pour les inscriptions

Les HEP suisses, au vu de l'augmentation des pressions sur les exigences de l'école primaire (8années) estiment impossible une formation en trois ans et cherchent d'autres solutions. Soit semi- généraliste au primaire (option suisse alémanique) ou formation prolongée (suisse romande et plusieurs pays européens). Ce sont des évolutions aux quelles, il faut réfléchir et s'y préparer.

La HEP est ouverte aux discussions avec notre comité ou à des demandes spécifiques d'un établissement.

Les étudiants sont informés de l'existence de la SPV et de son fonctionnement.

Divers et propositions individuelles

Le comité souligne qu'il n'a reçu aucun point à traiter à ce jour et personne ne demande la parole dans la salle.

La première partie statutaire de notre assemblée est terminée et nous pouvons commencer la deuxième partie encore plus interactive.

Deuxième partie, débats et constats.

Tour de salle sur l'évaluation

Un rappel du connu sur le thème de l'évaluation et de nos diverses interventions est énuméré (discussions lors de la 21 AG, visite du comité au près de la DGEO avec Serge Martin et Sylvie Winkler). Au CYP 1/I il faut plus de temps pour enseigner et il est difficile de faire des travaux significatifs très tôt dans l'année.

Que se passe-t-il si le quota d'appréciations n'est pas atteint à la fin de l'année ?

Il y a un véritable problème entre tous car nous avons deux options (travaux non significatifs mais bon quota ou l'inverse travaux exclusivement significatifs mais pas le quota). Chaque élève de ce canton n'a donc pas obligatoirement les mêmes chances vu cette situation.

Serge Martin :

La DGEO favorise les évaluations qui mobilisent les compétences des élèves dans une situation. Mais on peut aussi évaluer des outils, des connaissances. Pour rappel, il peut y avoir 1 évaluation représentant la synthèse de plusieurs petits travaux ou travaux assimilés pour 4 tests significatifs.

Devenir compétent, c'est :

mémoriser

apprendre

mettre en application les notions apprises

Au département, nous édictons surtout des définitions.

Avec les ECR, nous cherchons à créer des épreuves complexes qui représentent les différents genres de tests significatifs que vous pouvez créer.

*La DGEO devrait le mettre par écrit car dans le terrain chacun le comprend comme il en a envie

* S. Martin : *Le cadre général de l'évaluation est à nos yeux suffisamment contraignant.*

Ce cadre donne des tâches très précises et les conseils de direction des établissements doivent être les garants du respect de ces lois

*** « Comité » : Nous ne voulons en aucun cas faire le procès de collègues mais nous sommes inquiets car la réalité du terrain est bien différente de la théorie.**

** S. Martin : Les effets collatéraux des ECR, c'est qu'à long terme, les enseignants comprennent ce que veut la DGEO et adaptent leurs exigences dans ce sens.*

Les autres cantons développent des plans d'étude romand beaucoup plus précis que le plan d'étude vaudois. A ce jour, le canton de Vaud est observateur est nous devons suivre le mouvement romand.

** Au CYP 1/I il est difficile de suivre les recommandations. Le conseil de direction fait au mieux son travail ainsi que nos collègues.*

** S. Martin : Nous sommes là pour aider et soutenir les conseils de direction qui en font la demande.*

Le cadre général est une force car il est cohérent est va de +1à+9 mais il a aussi quelques faiblesses.

Il y a effectivement trop de tests au CYP I mais j'entends aussi le contraire et au CYP II certains se plaignent qu'il manque des cases.

*** « comité » Attention, dans cette assemblée, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y a trop de tests et nous ne voulons pas faire un procès d'enseignants. Que faire pour qu'il y ait plus d'égalité entre les élèves de canton.**

**S. Martin : Le cadre général a été lancé en 2005. La période de transition se termine à fin 2007 et il serait pertinent de se poser des questions et si nécessaire de l'améliorer.*

** Concernant les ECR de cette année, pourquoi faire travailler sur un conte au passé simple alors que cela ne fait pas partie de nos programmes ?*

** S. Martin : C'est exact mais une sensibilisation est prévue dans une séance didactique. De plus, ce sujet ne vaut que 1 point /20.*

** Voici un exemple. Dans notre établissement, nous avons eu une formation. Avec 4 formateurs et 4 groupes d'enseignants, nous avons reçu 4 théories différentes sur le même sujet. Nous sommes toujours en questionnement et l'énergie que nous consacrons à ces questions ne peut pas être mise là où les élèves en ont vraiment besoin.*

**S.Martin : Le plan d'étude doit être clarifié. Les moyens doivent être donné pour être cohérent avec les objectifs visés. Le cadre général donne un message clair. Puis à chaque établissement d'établir ce dont il a vraiment besoin.*

** Rien n' est utilisable tout de suite (voir le cd fin d'attente de chaque cycle)*

* « SPV » Le président trouve ce moment très vivant même si la discussion part un peu dans tous les sens.

Il faut reconnaître le système général scolaire vaudois et chercher quel est le véritable moteur de l'école ?

Il estime qu'il faut d'abord apprendre avant d'évaluer pour mieux mesurer et toujours chercher à orienter les élèves.

Discussion et prise de position sur l'intégration.

- Un bref historique pour rappeler le changement de loi sur la RPT.
- L'assemblée des présidents avec la participation de l'AVMP et de l'AVECIN créera une résolution sur ce sujet pour la proposer lors de l'AD SPV du 6 juin
- présentation de l'article paru dans l'éducateur de mars 2007.

Nous précisons que nous ne sommes pas là pour débattre sur le principe de cette loi mais bien de travailler de manière positive et constructive mais pas à n'importe quel prix

« De quoi avons-nous besoin ?

« A quoi faut-il faire attention ?

La discussion est ouverte.

Une collègue parle d'une mauvaise expérience. Il a fallu qu'elle finisse par « taper sur la table » après trois mois où elle s'est débattue seule face à ces difficultés pour obtenir 4 périodes par semaine (c'était un minimum sur les 8 périodes souhaitées) de l'enseignement spécialisé.

Il est important que le financement pour une aide efficace soit garanti et ne soit pas limité à une ou deux périodes par semaine

Toutes les collègues n'osent pas demander ou harceler leur direction pour obtenir l'aide dont elles pourraient bénéficier.

Il y a souvent une mise en doute de la parole de l'enseignant ou de l'enseignante et il faut attendre la visite d'une personne ressource qui avalise notre demande.

Il faudrait :

avoir le soutien total de notre hiérarchie,

reconnaître nos compétences professionnelles et valider nos demandes

obtenir l'aide spécifique demandée sans devoir être systématiquement supervisé.

L'intégration, oui mais avec une aide efficace dès le départ. Il y a souvent un manque de préparation. Si nous avons accepté une situation, nous sommes par la suite juridiquement responsable. Il faut donc que nous apprenions à refuser si nous estimons que toutes les aides nécessaires ne sont pas mises en place

J'ai vécu 3 situations lourdes. Les 3 fois avec un effectif à 24 élèves et à 100% seule. Ce genre d'intégration se fait au détriment des autres élèves. Il a fallu plus d'une année de démarche avant d'obtenir des améliorations. **Il est important que les démarches administratives soient beaucoup plus rapides.**

Serge Martin : Sous le titre projet pédagogique, la DGEO a les moyens financiers à disposition. C'est à vos directions de faire les demandes pour obtenir l'aide dont vous avez besoin.

Il y a déjà 30 ans, j'ai vécu une intégration réussie mais j'avais osé mettre des conditions et demander un effectif allégé.

Avec la nouvelle loi, nous ne devrions plus avoir besoin de quémander de l'aide.

Y aura-t-il des cours axés plus spécifiquement sur ce thème à la HEP ?

A ce jour, les étudiants reçoivent pour environ 5% de leur formation de base des cours donnés par des maîtres de l'enseignement spécialisé. De plus la HEP a aussi des personnes ressources pour l'aide à l'intégration d'un élève. Nous pouvons toujours faire des demandes à la HEP qui pourra nous donner d'autres pistes car cela fait aussi partie de ses attributions

Le but de l'école est que les élèves sont là pour apprendre.

Un représentant de l'association de l'enseignement spécialisé nous précise que dans le canton de Vaud, 3,8% des enfants sont dans l'enseignement spécialisé et que la moyenne suisse se situe à 2%. Le but du canton est de faire diminuer son taux trop élevé pour rentrer dans la norme suisse.

Les institutions sont complètes et il y a beaucoup de demandes en attente.

En Valais, il y 3 adultes pour 18 élèves dans le cadre d'intégration. A ces conditions, nous signons tout de suite. Mais il ne faut pas rêver et Vaud n'est pas le Valais !

Les comités de l'AVMES et de l'AVMP sont d'accord pour une intégration mais avec les moyens suffisants.

Il ne faut pas oublier les autres élèves qui ont aussi des besoins particuliers ou non pour entrer dans les apprentissages.

Dans ce canton, la suppression des classes D est en cours sans autres alternatives proposées. Quels sont les systèmes mis en place dans ce canton en pédagogie compensatoire ?

Par l'intermédiaire de son président, la SPV se demande si il ne faudrait pas organiser un forum sur ce thème et présenter un certains nombres de pistes, d'innovations dans le champ de l'intégration.

En conclusion, le comité de l'AVMP vous propose de lire et de faire lire le texte de l'éducateur de mars 2007 sur ce sujet, d'ouvrir le débat dans vos établissements et surtout d'**oser dire** quand vous n'en pouvez plus. Rien ne sert d'être héroïque, tous les élèves ont besoin de vous en forme.

Pour bien clôturer cette assemblée, un apéro est offert à tous les invités et membres présents.

Au nom du comité, la secrétaire, M.Rieben